

Rapport de la Commission de Gestion concernant l'examen du préavis 209 demandant un crédit complémentaire de CHF 74'653.15 TTC pour l'aménagement de la Duche et la Place de Savoie.

Nyon, le 10 juin 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion a siégé pour cet objet le 19 mai 2011 à 20h à la salle du Manoir.

Commissaires présents

Mme Inés Abeya, Suzanne Favre, Gaëlle Previdoli, Chantal Thuillard, Christine Trolliet, MM. Eric Bieler, Jacky Colomb (Rapporteur), Gregory Durand (Président), David Saugy, Marc Prudente, Christian Udasse.

Excusés

Mme Nelly Wuichet, M. Dominique Karlen.

Préambule

Mme Monique Boss, Municipale du service des Espaces Verts, accompagnée de M. Hugues Rubattel chef de service étaient également présents en début de séance pour présenter le préavis et répondre aux questions des commissaires.

La commission les remercie pour leur présence et leurs réponses circonstanciées.

Exposé des faits

Mme Monique Boss fait un bref rappel d'une partie de l'historique de cette longue saga qu'a été la construction du parking de la Duche et les aménagements alentours comprenant les jardins sur la dalle du parking ainsi que la reconstruction de la place de Savoie.

Tout d'abord le préavis 19 de 2006 « Mise en place de la terre sur le parking de la Duche » : la commission constate que le dit préavis de 330'000 frs avait été amendé de la somme de 79'420,65 frs (rétrocession de l'entreprise pour le travail non exécuté) soit 250'579,35 frs accordés par le Conseil communal.

In fine, il apparait que la remise de la terre aura coûté en tout 206'424,25 frs.

Ce qui de toute façon est plus cher que le prix initial de remise de la terre qui était devisé 79'420,65 frs ! Il subsiste, toutefois, un solde de 44'155,10 frs sur ce préavis.

En ce qui concerne le préavis 209 la demande de crédit complémentaire au préavis 51 de 2007 de CHF 74'653.15 TTC s'appuie sur deux éléments :

Les hausses légales de prix dues au délai qui a couru entre les rentrées de soumissions et le début des travaux, soit plus de deux ans.

D'après la Municipale, les prix sont bloqués pendant une année, ensuite la Municipalité est obligée de payer les hausses. Autrement il aurait fallu refaire toutes les soumissions. La commission s'interroge sur la justification des hausses par les entreprises, sur les indices utilisés pour légitimer les prix et les augmentations.

Les goudrons pollués qui ont du être évacués en décharge contrôlée, pour un montant de 44'958,90 frs alors que 1'150 frs avaient été prévu pour ce poste. Ce montant est absorbé par le poste « Divers et imprévus » du préavis 51.

Il n'en reste pas moins qu'il est plutôt surprenant d'apprendre que des goudrons puissent être pollués ce qui a fait sourire plus d'un commissaires. En réalité, le terme « goudrons pollués » est mal choisi, il s'agit en fait de goudrons dans lesquels des composants utilisés autrefois ne sont plus acceptables en décharge des matériaux inertes, les normes en la matière ayant changé. Ce n'est plus le cas des goudrons fabriqués aujourd'hui. Cependant, considérant « l'âge » du revêtement de la place de Savoie, le service des Espaces Verts aurait dû prendre en compte cette problématique.

Il faut dire à la décharge de son chef de service, que c'est la première fois qu'il avait à conduire un aussi gros projet et qu'il n'est pas coutumier de ces aspects de chantier. Toutefois, des conseils relatifs aux travaux de génie civil ont été requis auprès du service des Travaux & Environnement.

La commission regrette que le Conseil n'ait pas été informé dans les délais de ce dépassement et que la demande de crédit ne vienne que maintenant. Elle a voulu connaître la date de la dernière facture payée. La réponse municipale est la suivante :

« Les dernières factures datent respectivement des 16.03 et 30.03.2010. Vu le faible dépassement, 3,8%, nous avons toujours espéré pouvoir boucler ce préavis dans les chiffres. Les dernières factures de la Place de Savoie, goudron évacué à une décharge contrôlée et les hausses, ont mis nos espoirs à néant, ce que nous regrettons. Pour ces raisons, la Municipalité n'a pas été mise au courant et le Conseil Communal non plus. »

Plusieurs constatations viennent en éclaircissement de cette demande de crédit.

Les préavis 19/2006 « Mise en place de la terre sur le parking de la Duche » et 51/2007 « Aménagement des jardins de la Duche et de la place de Savoie » auraient dû n'être qu'un seul préavis. On se souvient toutefois que le préavis 19 répondait à des inquiétudes venant principalement de l'ingénieur et du constructeur du parking donnant un caractère d'urgence à la mise en place de la terre. Celle-ci, initialement prévue dans le devis de construction, n'avait pas été remise sur le parking parce que l'étude d'aménagement des jardins n'était pas terminée. Le retard pris entre la rentrée des soumissions et le début des travaux (plus de deux ans !) aura amené la Municipalité au dépôt de deux préavis à 1 an d'intervalle.

La commission a compris les explications de Madame la Municipale et notamment que ce retard était dû au fait que le mandat d'étude parallèle n'avait pas été terminé à temps.

A ce stade il semble utile préciser que le dit mandat fait partie du préavis 100/2004

« Demande de crédit de 2'400'000 frs pour financer la participation financière de la Commune de Nyon à la réalisation du Parking de la Duche » et « Demande de crédit complémentaire de 130'000 frs pour financer un mandat d'étude parallèle (MEP) pour l'aménagement des jardins de la Duche et de la place de Savoie ».

Comme son nom l'indique il s'agit d'une étude que l'on conduit en même temps que les travaux de réalisation et qui aurait dû être prête au moins à la fin du chantier de construction.

La commission est en droit de se demander si l'épisode malheureux de la terre de la Duche n'aurait pas pu être évité et dès lors épargner des dépenses supplémentaires telles que : Remise de la terre sur le parking par la commune plutôt que par le constructeur, hausses de prix dues au non respect des délais de construction de l'aménagement des jardins et de la place.

Cette réalisation ainsi que les aménagements extérieurs sont terminés et le résultat va bien au-delà d'un simple parking couvert. Les jardins de la Duche et la nouvelle place de Savoie sont une réussite et embellissent cette entrée de la ville. Pour ces raisons la commission tient à féliciter la Municipalité pour le rendu du résultat.

En ce qui concerne la gestion du total du projet, il nous sera permis d'y mettre un bémol.

Il n'est pas dans les intentions de la commission de gestion de refaire toute l'histoire de cette construction, ni de vouloir en désigner de quelconques coupables, mais de rappeler qu'un projet se déroulant sur plusieurs législatures, impliquant plusieurs Municipaux (n'ayant pas forcément la même vision ?), différents chefs de services, nécessite une attention, un suivi et un soin tout particulier. De grands dossiers sont à venir, le vœu que forme la Commission de gestion serait, à l'avenir, de percevoir plus de vigilance de la part des acteurs concernés.

Conclusion

Nonobstant les remarques précédentes, la commission de gestion est satisfaite des réponses et explications données par Madame la Municipale et Monsieur le chef de service. Elle constate que la demande de crédit est justifiée tout en souhaitant qu'à l'avenir le Conseil soit averti en temps utile d'un éventuel dépassement de crédit, même si par la suite le préavis pourrait être bouclé sans dépassement.

Ainsi au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 209 concernant la demande de crédit de CHF 74'653.15 TTC pour financer le dépassement du préavis N° 51 « Aménagement du parc de la Duche et la place de Savoie »,
- ouï** le rapport de la Commission de gestion,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 74'653.15 TTC, à la Municipalité pour financer le dépassement du préavis N° 51 ;
2. ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans.

La Commission de Gestion

Mme Inés Abeya, Suzanne Favre, Gaëlle Previdoli, Chantal Thuillard, Christine Trolliet, Nelly Wuichet, MM. Eric Bieler, Jacky Colomb (Rapporteur), Gregory Durand (Président), Dominique Karlen, Marc Prudente, David Saugy, Christian Udasse.